Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

ID: 056-215601402-20220603-D2022_06_03_05-DE

Affiché le 10/06/2022



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 3 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents:

MM.ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés :

MM. LE GAILLARD Didier (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUEZEC Romy (Pourvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme PICAUT Nathalie), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), LE TOHIC Morgane.

Le Conseil Municipal a désigné M. David DENIS en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 20

Votants: 26

<u>Terrain de football synthétique – Extension éclairage – Convention</u> <u>de financement et de réalisation Morbihan Energies</u>

(Délibération 2022_06_03_05)

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint au maire, propose au conseil municipal de réaliser une opération d'extension du réseau d'éclairage (opération n°56140C2021039) dans le cadre de la création du terrain de football synthétique.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 86 270,00 € HT, soit 103 524,00 € TTC.

La TVA (20%) prévisionnelle à la charge de la commune est de 17 254,00 €.

La contribution prévisionnelle de Morbihan Energies, calculée à partir de l'estimation prévisionnelle des travaux (30 % du montant HT des travaux) est de 25 881,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve la réalisation de cette opération d'extension du réseau d'éclairage;
- Approuve la contribution de la commune pour ces travaux ;
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer la convention proposée par Morbihan Energies ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Fait et délibéré à Moréac, Les Jour, mois et an susdits. Le Maire (